



# Règles et procédures d'élection de l'AÉND Canada



@blsacanada



Black Law Students'  
Association of Canada



[www.blsacanada.com](http://www.blsacanada.com)

# NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025–2026

ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S NOIR(E)S EN DROIT DU CANADA

## I. Postes ouverts aux élections<sup>1</sup>

Tous les membres d'une branche active de l'AEÉND Canada 2024–2025<sup>2</sup> ou tout individu identifié comme un membre à part entière<sup>3</sup> sont éligibles à se présenter comme candidat(e) aux élections. Les postes suivants du conseil d'administration de l'AEÉND Canada sont ouverts aux élections:

- Président(e) National(e)
- Vice-Président(e) National(e)
- Secrétaire Nationale
- Trésorier(ière) National(e)
- Directeur(trice) francophone National(e)
- Directeur(trice) aux communications National(e)
- Représentant(e) National(e) du mentorat

## II. Postes ouverts par mise en candidature<sup>4</sup>

- Directeur(trice) National(e) du tribunal-école Julius Alexander Isaac
- Directeur(trice) National(e) de la conférence
- Directeur(riche) national(e) de développement professionnel(le)
- Directeur(trice) National(e) de la défense des droits
- Représentant(e) National(e) des chapitres de Common Law
- Représentant(e) National(e) des chapitres de droit civil
- Directeur(trice) National(e) des relations avec les ancien(ne)s étudiant(e)s
- Directeur(trice) National(e) des commandites

## III. Qualifications des candidats

Il y a deux manières d'être certifié en tant que candidat pour un poste au sein du conseil d'administration de l'AEÉND Canada :

- (1) Par pré-qualification; ou
- (2) Par présentation d'une candidature sur place ("Nomination de l'étage").

---

<sup>1</sup> L'un des directeurs doit être parfaitement bilingue.

<sup>2</sup> Une branche active est un chapitre qui est reconnue par l'AEÉND Canada nationale. Pour être considéré comme un membre d'un chapitre, votre nom doit être inclus dans la liste des membres du chapitre. Vous devez être un(e) étudiant(e) en règle, inscrit(e) dans une école de droit canadienne accréditée.

<sup>3</sup> Un membre à part entière est: (a) un individu qui n'est affilié à aucun chapitre, mais qui est actuellement un membre reconnu dans la base de données de l'AEÉND Canada. Vous devez être un étudiant en règle inscrit dans une école de droit canadienne accréditée; (b) un étudiant en droit dans une province canadienne qui a obtenu son diplôme d'une école de droit canadienne accréditée et, alors qu'il-elle était inscrit(e), était un membre de l'AEÉND Canada et en règle générale.

<sup>4</sup> Une fois le nouveau conseil d'administration élu, le conseil d'administration de 2025–2026 fournira des descriptions des postes à nommer et sollicitera des candidatures.

## **1. Processus de pré-qualification**

### **1. Qualification du candidat**

Tout membre actif qui remplit les documents et les exigences de la phase de pré-qualification et de la phase finale de certification se qualifie comme candidat au conseil d'administration de l'ÉND Canada.

### **2. Date limite de la pré-qualification**

Si un candidat veut avoir la possibilité de remédier à des lacunes, tous les documents doivent être soumis en ligne dans un seul document en format PDF au plus tard, **le 14 février 2025 à 19h00 HNR/MST** en les téléchargeant sur [www.blsacanada.com/elections](http://www.blsacanada.com/elections). Après le 14 février 2025, **chaque candidat aura jusqu'au 15 février 2025, à 12h00 HNR/MST**, pour remédier aux lacunes. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

### **3. Exigences de soumission de pré-qualification**

Il y a 6 exigences de soumission de pré-qualification. Chaque membre doit déclarer son intention de postuler pour un poste national en soumettant les documents ci-dessous. Les items A à C sont inclus dans la trousse du délégué (voir plus bas).

#### **A. Déclaration du candidat**

Une page de déclaration d'intention.

#### **B. Curriculum Vitae**

Un CV d'une page, incluant les postes de l'ÉND occupés au niveau local ou national.

#### **C. Formulaire dûment rempli**

#### **D. La déclaration d'entente signée**

Signature de l'engagement financier découlant de la fonction au sein du conseil d'administration.

#### **E. Connaissance des fonctions requises signée**

Signature du formulaire de prise de connaissance des fonctions requises et des obligations associées à la fonction envisagée. Les parties intéressées ne peuvent appliquer que pour une seule position et doivent planifier d'être inscrit à leur institution scolaire pour la totalité de l'année scolaire suivante ou d'être un étudiant stagiaire.

#### **F. Signature du chapitre local**

Formulaire signé par le président du chapitre local de l'ÉND Canada dans laquelle le candidat est membre, certifiant que le membre est en règle avec la chapitre. Si vous êtes le président du chapitre local, votre formulaire doit être signé par le Vice-président. Vous ne pouvez pas signer le formulaire pour votre propre candidature. Si votre école

n'a pas de chapitre de l'ÉND Canada, veuillez l'indiquer sur le formulaire d'application.

**G. Approbations des membres (10)**

10 membres de l'ÉND Canada **doivent** appuyer votre intention de vous présenter à un poste. Ces appuis peuvent provenir de **n'importe quel** membre de l'ÉND Canada de n'importe quelle section qui participe au Congrès National. Cela **ne signifie pas** que le membre vote pour vous. Un membre **peut** appuyer plusieurs candidatures.

## **2. Présentation de candidatures sur place**

Les membres qui ne soumettent pas les documents requis selon le processus de pré-qualification peuvent toujours devenir candidat par présentation de leur candidature sur place. Les règles et les procédures concernant les candidatures sur place sont les suivantes :

### **1. Qui peut présenter sa candidature sur place.**

Les membres qui ne soumettent pas les documents requis à la date limite peuvent toujours se présenter aux élections. La présentation de candidatures sur place est soumise aux règles suivantes :

- a. Tout(e) délégué(e) inscrit ou mandataire qui possède l'autorité nécessaire peut nommer un membre actif à la Conférence nationale pour un poste national, à moins que ce poste ne compte déjà deux (2) candidats pré-qualifiés.
- b. Ce qui signifie qu'une candidature nationale élue avec un (1) ou aucun candidat(e) pré-qualifié est ouverte à la présentation de candidatures sur place, jusqu'à un maximum de deux postes.

### **2. Heure de présentation des candidatures sur place.**

Les candidatures sur place auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se tiendra à **8h30 HNR le samedi 15 février 2025. Chaque candidat aura jusqu'à 12h00 HNR le samedi 15 février 2025 pour soumettre son dossier de candidature complet. Il n'y aura aucune possibilité de corriger les lacunes.**

### **3. Comment présenter une candidature sur place.**

Pour faire une nomination, un délégué d'une branche doit seulement se lever et déclarer

**« Je nomme \_\_\_\_\_ pour le poste de \_\_\_\_\_ . »**

Aucun appui supplémentaire n'est requis. Les membres ne sont autorisés qu'à nommer une personne pour chaque poste. Chaque candidat doit être présent à l'AGA pour accepter la nomination.

#### **4. Exigences de soumission pour l'acceptation d'une candidature sur place.**

Si un(e) candidat(e) présente sa candidature sur place, le/la candidat(e) doit oralement accepter la nomination et faire un discours pour expliquer pourquoi il convient au poste lors de **l'Assemblée générale annuelle - Plénière B, à 12h30 HNR, le samedi 15 février 2025.**

### **3. Considérations importantes**

#### **1. Réunion de transition obligatoire.**

Tout candidat élu au Conseil exécutif national est tenu d'assister à la Réunion de transition de l'exécutif, qui aura lieu le **dimanche 16 février 2025, de 10h30 à 12h30 (HNR)**. Cette réunion est obligatoire, veuillez donc planifier vos déplacements en conséquence.

#### **2. Engagement temporel et obligations financières.**

Siéger au Conseil exécutif national représente un engagement important qui implique un volume considérable de déplacements et de travail extra-scolaire. Veuillez en tenir compte lorsque vous décidez de poser votre candidature.



## AÉND Canada

### Calendrier des élections 2025-2026

#### Dates clés

Événements/Tâches	Date
<b>Sessions d'information sur les élections</b>	
<b>Élection 101 : Qu'est-ce qu'un exécutif de la AÉND ?</b> Découvrez une journée dans la vie des exécutifs de AÉND Canada !	<b>Mardi 4 février 2025, à 19h30 (HNE)</b>
<b>Kiosque Élection 101</b> Pendant la conférence, rencontrez les exécutifs actuels et anciens de AÉND Canada pour en savoir plus sur leurs expériences, surmonter les inquiétudes liées à la candidature et découvrir l'impact que vous pouvez avoir sur l'avenir de AÉND Canada.	<b>Vendredi 14 février 2025, de 10h à 18h (HNR)</b>
<b>Candidatures pré-certifiées : Du 23 janvier au 14 février 2025</b>	
<b>Date limite pour les candidatures :</b>	<b>Vendredi 14 février 2025, à 19h00 (HNR)</b>
<b>Date limite pour résoudre tout problème de candidature :</b>	<b>Samedi 15 février 2025, à 12h00 (HNR)</b>
<b>Nominations sur place:</b> <i>Uniquement ouvertes pour les postes ayant 1 ou moins de candidatures pré-certifiées.</i>	
<b>Date limite pour les nominations spontanées :</b>	<b>Samedi 15 février 2025, à 8h30 (HNR)</b>
<b>Date limite pour soumettre une candidature (applicable uniquement aux candidats proposés spontanément) :</b>	<b>Samedi 15 février 2025, à 12h00 (HNR)</b>
<b>Horaire de l'Assemblée générale annuelle : Samedi 15 février 2025</b>	
<b>Plénière A (1re session) :</b>	<b>8h30 - 10h30 (HNR) - Nominations spontanées et rapports exécutifs</b>
<b>Pause : 10h30 - 12h00 (HNR)</b> <b>(Profitez de ce temps pour faire campagne/collecter des signatures !)</b>	
<b>Plénière B (2e session) :</b>	<b>12h30 - 14h00 (HNR) - Débats des candidats</b>
<b>Période de campagne/vote : 14h30 - 18h30 (HNR)</b>	
<b>Annnonce des résultats : Gala de la conférence (20h00 HNR)</b>	



## IV. DISCOURS ET QUESTIONS

### a. Discours et questions des candidats

Tous les candidats à un poste national doivent prononcer un discours et participer à un débat lors de l'assemblée générale annuelle.

### b. Ordre des discours

L'ordre des discours des candidats et des questions et réponses (Q&R) sera déterminé avant l'AGA.

## V. PROCÉDURES DE VOTE DES DÉLÉGUÉS

### A. Méthode de vote

Le vote se déroulera virtuellement via Google Forms. Le lien de vote sera distribué directement aux électeurs éligibles après l'assemblée générale annuelle.

### B. Électeurs admissibles

Tout membre actif de l'ASLC Canada pour l'année 2024-2025<sup>5</sup> qui est inscrit à la conférence nationale de 2025 peut voter à l'élection.

## VI. ANNONCE DES ÉLUS 2025-2026 DE AÉND CANADA

- a. Les noms des nouveaux élus seront annoncés lors du gala de la conférence nationale 2025, le **samedi 15 février 2025**.

## VII. RÈGLES DE CAMPAGNE

### Campagne et publicité

La campagne électorale commence à 12h30, heure d'Europe centrale, le 15 février 2025. **Les candidats ne peuvent pas faire campagne l'un pour l'autre, ni se présenter ensemble sur des "listes"**.

Il est interdit de faire référence à vos adversaires ou à d'autres candidats, sauf dans certains contextes. Vous ne pouvez pas faire d'allégations concernant vos adversaires ou d'autres candidats aux élections dans vos publications, qu'elles soient physiques ou en ligne. Vous pouvez toutefois y faire référence dans des forums où le comité des élections estime qu'ils ont une bonne occasion d'y répondre directement. Cela comprend les questions directes sur la page Facebook de l'AEND Canada.

---

<sup>5</sup> À cette fin, le cycle d'adhésion s'étend du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les dépliants et les affiches sont autorisés à des fins de campagne. Veuillez respecter les règles de publication de votre faculté de droit. Les tracts et les affiches qui, de l'avis du comité électoral, insultent, dégradent ou dénoncent d'autres candidats ne sont pas autorisés. Les courriers électroniques et autres messages électroniques similaires, y compris les messages textes, qui promeuvent votre candidature ne peuvent être envoyés qu'aux amis du candidat par le candidat lui-même – ces messages ne doivent pas être utilisés pour promouvoir ou dénoncer d'autres candidats.

Les pages Instagram et Facebook de la campagne sont acceptables et encouragées. Veuillez fournir un lien vers votre page de médias sociaux sur la page générale Instagram/Facebook de l'AEND Canada. Vous devez veiller à ne pas enfreindre les règles relatives aux références directes à vos adversaires s'ils n'ont pas la possibilité de répondre. Les pages de médias sociaux doivent être utilisées dans le seul but de créer un espace sûr permettant aux électeurs de poser des questions aux candidats sur leur programme.

### **Discours de haine**

Hate speech, including any language or action which is deemed racist, sexist, homophobic or transphobic, is banned in all contexts.

### **Sanctions et plaintes**

Toute infraction au règlement, y compris aux articles du règlement intérieur émis par la commission des élections, peut entraîner des sanctions ou la disqualification du candidat. La commission des élections se réserve le droit d'appliquer les sanctions standard définies ci-dessous, ainsi que toute autre sanction non standard jugée appropriée.

Les "sanctions standard" comprennent, en cas de première infraction, une réunion disciplinaire ; en cas de deuxième infraction, une interdiction de campagne à la discrétion du comité électoral ; en cas de troisième infraction, la disqualification de l'élection.

La commission des élections appliquera strictement les sanctions, et il est vivement conseillé à tous les candidats de consulter la commission des élections s'ils ont des doutes sur un aspect quelconque du règlement. Les sanctions seront généralement appliquées à tous les candidats qui en tirent un avantage ou qui sont coupables d'actions contraires au règlement.

N'oubliez pas que la commission des élections peut être sollicitée à tout moment, de manière informelle, pour obtenir des conseils, des éclaircissements sur les règles ou une décision, sans avoir à déposer de plainte officielle. Toute plainte concernant le déroulement des élections par la commission des élections doit être envoyée à [president@blsacanada.com](mailto:president@blsacanada.com) et [chair@blsacanada.com](mailto:chair@blsacanada.com).

### **Annouces des résultats**

Le Comité des élections publiera les résultats des élections 2025-2026 lors du Gala de la Conférence, le soir du 15 février 2025.

### **Élections du Comité**

Contactez [chair@blsacanada.com](mailto:chair@blsacanada.com) pour envoyer un message au Comité des élections. Toutes les questions relatives aux élections doivent être envoyées en premier lieu à cette adresse.